

**Arrêté du 17 décembre 2013 portant nomination à une commission régionale d'inscription
et à une chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes**

NOR : JUSC1325384A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les articles L. 822-2, L. 822-6 ;

Vu l'article R. 822-8 du code de commerce ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2010 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Fort-de-France ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2011 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Fort-de-France ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2012 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Fort-de-France ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2013 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Fort-de-France ;

Vu les propositions du ministre de l'économie et des finances, en date du 10 octobre 2013 ;

Vu les propositions du président de la chambre régionale des comptes Guadeloupe-Guyane Martinique, en date du 7 octobre 2013 ;

Vu les propositions du président de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Fort-de-France, en date du 4 novembre 2013 ;

Vu les propositions et avis du premier président de la cour d'appel de Fort-de-France et du procureur général près ladite cour, en date du 8 novembre et du 10 décembre 2013 ;

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres de la commission régionale d'inscription et de la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Fort-de-France :

En qualité de président

M. Alain LALLEMENT, président de chambre à ladite cour, titulaire.

M. Ghislain de MONTEYNARD, premier vice-président au tribunal de grande instance de Fort-de-France, suppléant.

En qualité de magistrat de la chambre régionale des comptes

M. Alexandre ABOU, premier conseiller à la chambre régionale des comptes Guadeloupe-Guyane Martinique, titulaire.

M. Jean-Luc MARON, premier conseiller à la chambre régionale des comptes Guadeloupe-Guyane Martinique, suppléant.

En qualité de professeur des universités spécialisé en matière juridique, économique ou financière

M. Fred CELIMENE, professeur d'économie à l'université des Antilles et de la Guyane, titulaire.

M. Georges VIRASSAMY, professeur de droit privé à l'université des Antilles et de la Guyane, suppléant.

En qualité de personne qualifiée en matière juridique, économique ou financière

M. Manuel BAUDOIN, président de la chambre de commerce et d'industrie de la Martinique, titulaire.

M. Roland LAMEYNARDIE, deuxième vice-président de la chambre de commerce et d'industrie de la Martinique, titulaire.

M. Franck ZAMEO, membre de la chambre de commerce et d'industrie de la Martinique, suppléant.

Mme Carole FOULARD, membre associé de la chambre de commerce et d'industrie de la Martinique, suppléante.

En qualité de représentant du ministre chargé de l'économie

M. Jean-Claude HERNANDEZ, directeur régional des finances publiques de la Guyane, titulaire.

Mme Solange GRENADIN, responsable du pôle « Gestion fiscale » à la direction régionale des finances publiques de la Guyane, suppléante.

En qualité de membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes

M. Dominique LEVALOIS, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Fort-de-France, commissaire aux comptes, titulaire.

M. Marc-Emmanuel PAQUET, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Fort-de-France, commissaire aux comptes, suppléant.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 17 décembre 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice, et
par délégation,
La sous-directrice du droit économique,

Aude AB-DER-HALDEN